

MDAE or Magistère DJCE

Par **psinge**, le **27/06/2017** à **12:56**

Bonjour à tous,

Je me permets de venir recueillir quelques avis puisqu'au moment de devoir faire des choix cruciaux j'hésite encore.

J'ai été admise au Magistère de droit des activités économiques de la Sorbonne. Sans prétention, je pense pouvoir être admissible au Magistère-DJCE de Montpellier.

J'apprécie énormément le MDAE et le Magistère-DJCE de Montpellier, je connais les forces et faiblesses de chacune de ses formations, j'ai envie d'étudier dans les deux !

Je me permets donc de venir recueillir vos avis pour m'aider à faire un choix définitif. Je sais le sujet très poreux et discuté mais quelle est selon la "meilleure" formation entre les deux ?

En vous remerciant par avance,
ClaraR

Par **psinge**, le **28/06/2017** à **08:56**

Les deadlines pour les inscriptions se rapprochant à grands pas, je me permets de relancer la question, si certains connaissent le domaine :)

Par **CI37**, le **28/06/2017** à **11:01**

Je ne sais pas si "meilleure" est le terme approprié mais à choisir je privilégierais Paris I. Le DJCE de Montpellier est très bon mais comme je le disais sur un autre sujet, l'élitisme parisien étant ce qu'il est..... C'est toujours un atout d'avoir Paris I sur son CV.

Ceci dit ce qui compte vraiment est ce que vous faites du diplôme ;)

Par **psinge**, le **28/06/2017** à **18:18**

Je te remercie de cette réponse. J'avais lu les précédents posts sur l'élitisme parisien, mais le label DJCE me faisait hésiter.

Effectivement, les formations sont différentes et toutes les deux de qualité, mais je pense choisir Paris I pour son excellente visibilité.

Par **Herodote**, le **28/06/2017** à **18:22**

Bonsoir,

A noter une différence de taille: le magistère de Paris I est pluridisciplinaire et permet une spécialisation au choix en droit public ou en droit privé.

Ce, alors que le DJCE implique de se spécialiser dès l'origine en droit privé des affaires (mais avec des spécialisations possibles dans la matière: fiscal, sociétés, commerce international...).

C'est donc une approche sommes toutes assez différente dans ces deux formations.

Par **Clara Rosier**, le **28/06/2017** à **18:42**

J'étais intéressée par Paris 1 car j'apprécie le droit public et le droit privé et obtiens des notes similaires dans les 2 branches. Pour autant je vise un M2 droit privé des affaires. L'hésitation est donc de taille.

Par **antmar**, le **29/06/2017** à **02:03**

Les bons étudiants du MDAE n'ont aucun mal à obtenir des très bons M2 de Paris 1 en droit privé/droit des affaires, ça devrait donc le faire sans problème !

Par **Clara Rosier**, le **29/06/2017** à **18:22**

Merci de la réponse :) !

Par **etudiantaff**, le **07/07/2017** à **17:28**

Je suis un ancien étudiant, le DJCE est axé sur la pratique avec beaucoup de cas pratiques et par module. On traite tous les pans du droit. Le réseau d'anciens est très riche ce qui est un plus (il y a une forte solidarité et le DJCE de Montpellier a plus de 50 ans). Il y a beaucoup de travail mais l'ambiance est sympathique. Essentiellement, je pense que notre formation est

beaucoup plus pratique que d'autres (on fait des faux procès, présentation de dossier devant des avocats réputés: EY, Darrois, Bredin, Fromont Briens, Clifford, Freshfields, Gide, Wilkie Farr Herbert, Baker, Allen Overy, etc bref tous les gros cabs parisiens y passent et jouent le rôle de client, ça permet aussi d'avoir un premier contact pour avoir un stage a posteriori).

Le Magistère permet en trois ans d'avoir une meilleure formation du fait des cours supplémentaires et de la charge de travail et est reconnu par les recruteurs, c'est aussi sauf mésaventure un droit d'entrée en M2 DJCE. Le plus, c'est qu'en M1, tu peux passer le certifié de droit économique (seul Montpellier propose ça), donc en 3 ans tu peux avoir deux certifications si tout se passe bien, sans compter les DU que tu peux passer en prime (patrimoine, droit des obligations, arbitrage, sports, anglais juridique, sciences criminelles, tuteurs, etc.)

En M2, il y a le mois des certifiés qui permettent de se créer un début de réseau et des amis (300 étudiants djce au camping pendant un mois où on fait la fête la première moitié du mois). Y a aussi la job fair et les certifiés qui sont intrinsèquement un plus, après la formation durant l'année est très bonne, pour preuve les résultats de Montpellier aux certifiés (qui sont meilleur que le DJCE de Paris depuis quelques années).

Par **etudiantaff**, le **07/07/2017 à 17:34**

Et pour le snobisme parisien, ce n'est pas vrai. Le réseau d'ancien du DJCE est très bon et les gens reconnaissent la qualité de la formation, encore plus pour les 3 magistères Montpellier, Paris et Lyon.
Bonne route à toi!

Par **Clara Rosier**, le **07/07/2017 à 18:52**

Merci pour cette réponse éclairée et si bien détaillée. Je prends note de tout ce qui a été dit. Le choix est difficile même si je ne pense pas qu'il y en ait de mauvais :) !

Par **antmar**, le **07/07/2017 à 20:14**

[citation]Le DJCE est mieux, meilleur réseau, meilleure formation et l'élitisme ce n'est pas vrai, le DJCE est reconnu et le réseau en toute hypothèse bien meilleur qu'un simple master[/citation]

Il est assez facile de vérifier la véracité de cette affirmation : consultez les sites des cabinets d'avocats qui vous tentent. Pour les grands cabinets d'affaires parisiens, il n'y a aucun doute : M2 DAF Assas > DJCE Montpellier.

Ce n'est pas le point le plus intéressant pour jurischat manifestement, mais pour les autres, même si l'entrée dans la vie professionnelle peut sembler loin (barreau, puis EFB, etc.) c'est un critère à prendre en compte.

Par **Xdrv**, le **07/07/2017** à **20:46**

Bonjour, je me suis permis de supprimer les doublons de Etudiantaff

Par **Clara Rosier**, le **08/07/2017** à **15:52**

J'ai effectivement examiné les profils de cabinets d'affaires intéressants et il est évident que les très bons M2 parisiens s'insèrent très bien. Parallèlement, au sein d'un groupe international la Sorbonne bénéficie d'une certaine renommée.

Merci de vos réponses qui permettent de confronter les points de vue.

Par **etudiantaff**, le **11/07/2017** à **00:48**

"M2 DAF Assas > DJCE Montpellier", ce n'est pas vrai, le djce (les djces) a/ont des associés dans chacun des gros cabinets américains/français (Bredin, Clifford, Allen, Wilkie, Herbert, Jones Day, Gide, le managing partner de linklaters, celui de Darrois, (qui viennent y intervenir). Et y a la solidarité entre djce et y a l'andjce qui fait des pots soirée etc qui joue un rôle.

Bref, les masters à Paris peuvent être mieux si tu veux te spécialiser en droit bancaire ou pro co avec des masters très réputés,... Après penser qu'avoir l'étiquette Assas ou Sorbonne fait tout, j'en doute. En toute hypothèse, le plus important c'est d'avoir une bonne formation car après le stage vient le temps de la recherche de collaboration et là l'étiquette n'importe pas, seule la compétence et la personnalité comptent

Par **etudiantaff**, le **11/07/2017** à **00:52**

NB: quand je parlais des associés je parlais que pour Montpellier.

En toute hypothèse, les deux voies sont très biens, bonne chance à toi !

Par **EmmaR**, le **26/07/2018** à **19:13**

Bonsoir,

Je relance le sujet car je suis quasiment dans la même situation aujourd'hui. En effet, il s'avère que j'ai été admise au magistère/DJCE de Montpellier, et je viens d'apprendre que la Sorbonne, après m'avoir placée sur liste d'attente, souhaite m'intégrer à la promotion du MDAE. Je suis donc en plein doute et souhaiterais recueillir des avis avant la date butoir de demain soir : vaut-il mieux rester à Montpellier du fait de la spécialisation en droit privé et du

DJCE ? Ou le prestige de la Sorbonne est-il tel qu'il vaut mieux se soumettre à nouveau à une sélection pour l'un de leurs M2 ?

Je vous remercie par avance pour vos avis !

Par **LouisDD**, le **27/07/2018** à **22:49**

Si c'est potentiellement perdre votre choix qui est sûr pour de la « réputation » c'est vous qui voyez